



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 12 Décembre 2007

Date de la convocation 04 Décembre 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à BRIGNAC
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran  M. Jean Pierre CAUCANAS, M. Philippe SALVADOR, Brignac  M. Francis GAIRAUD, Cabrières  M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN,  Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE,  M. Xavier GARCIA, Canet  M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras  M. Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, M. Henri SOBELLA,  M. Bernard FABREGUETTES, M. René GALTIER,  Mme Sylvie GOMIS, M. Didier BOUDET, Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault  M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  M. Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons  M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon  M. Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, M. Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan  M Christian BILHAC, M. Jacques MONTAGNE,  M. Joël AZAM, Péret  Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc  M. Bernard FOULQUIER, USCLAS D'HERAULT  M. Gérald VALENTINI, M. Francis CAIHOL, Valmascle  Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuve</p>		<p><b>Procurations :</b></p> <p>M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD  M. Gérard SAEZ à Mme Sylvie GOMIS  M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER  Mme Colette TOUILLER à M. Alain CAZORLA  M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN  M. François LIEB à M. Daniel VIALA  M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO  M. Bernard KHON à Mme Nicole ALESSANDRI</p>

**Objet : Projet de création d'un Etablissement public foncier régional – Saisine de la Communauté de communes pour avis**

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que Monsieur le Préfet de l'Hérault a récemment saisi la Communauté de communes d'un projet de création d'un établissement public foncier (EPF) de l'Etat en Languedoc Roussillon.

Il précise que ce projet, impulsé à la demande du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable consisterait en la création d'une structure publique habilitée à procéder aux acquisitions foncières et opérations immobilières de nature à faciliter les opérations d'aménagement en vue du développement de l'offre de logements ou d'opérations de renouvellement urbain, d'activités économiques, de la protection contre les risques naturels, de la préservation des espaces agricoles et naturels remarquables et de la mise en œuvre des grands équipements.

Cette structure procéderait de même à des études et travaux nécessaires à l'accomplissement des missions précitées.

Cet EPF agirait par voie d'expropriation et pourrait exercer les droits de préemption.

Monsieur SOTO ajoute que, conformément aux dispositions de l'article 5 du projet de décret portant création de cet établissement, un conseil d'administration composé de 42 membres dont 32 représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements serait constitué.

Parmi ces 32 représentants, trois sièges sont accordés aux représentants des structures intercommunales à fiscalité propre hors communautés d'agglomération.

Il souligne que des conventions bipartites permettront à cette structure d'assurer le portage financier d'opérations, leur préfinancement, avec restitution par conventions bipartites avec les collectivités partenaires.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITE**

**EMET** un avis favorable au projet de création d'un Etablissement public foncier régional tel que présenté ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO